

**PROCÈS VERBAL SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 31 MARS 2016 À 18H30
MAIRIE DE TROUY**

L'an deux mille seize le trente et un mars, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard SANTOSUOSSO, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Roland GOGUERY, Didier GUICHARD, Franck BRETEAU, Olivier MAUPETIT, Nathalie BERNIOT, Bertrand TISSIER, Marc BELLENGER, Sophie SARIAN, Marc SOUDY, Laurent GOSCINSKI, Sandrine FLOUZAT, Bernard BOURDU, Stéphanie DEDION, Oliver GALOPIN, Béatrice RATELET, Anne MICHALEUVIEZ, Rachel TANNEUR, Coralie DEROCHE, Patrick SEGAUD, Laetitia PREVOST, Frédéric JOUBAUD.

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Anne-Marie FERREIRINHO, Stéphanie LHOSTE, Pascal GOUDY, *Bertrand TISSIER, Marc BELLENGER et Anne MICHALEUVIEZ (à partir du point : Position du Conseil municipal sur le principe d'intégrer une structure sportive de la Ville de Bourges, s'agissant du Palais des Sports, à la Communauté d'Agglomération de Bourges)*

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Anne-Marie FERREIRINHO, Stéphanie LHOSTE, Pascal GOUDY.

Ont donné Pouvoir : Nadine MOREAU à Béatrice RATELET
Didier GEORGES à Gérard SANTOSUOSSO
Anne-Marie FERREIRINHO à Sandrine FLOUZAT.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 février 2016

En l'absence de remarques, le procès-verbal de la séance du 23 février 2016 a été approuvé à l'unanimité.

POINTS INFORMATIFS

➤ **DIAPORAMA du Pays de Bourges sur les enjeux intercommunaux**

Transmis par mail du 16 mars 2016 aux membres du Conseil municipal

➤ **Arrêté préfectoral du 23 février 2016 portant composition du Conseil communautaire**

POINTS DÉLIBÉRATIFS ET RENDU-COMPTE PAR THÈMES

VIE MUNICIPALE ET LOCALE Gérard SANTOSUOSSO

THÈME LE CONSEIL MUNICIPAL Le Maire

Installation d'un nouveau Conseiller municipal suite à la démission présentée par Madame Delphine SIAB

A la suite de la démission de Madame Delphine SIAB, l'assemblée peut être complétée par la désignation du suivant de la liste conduite par Monsieur Gérard SANTOSUOSSO, ayant remporté 1278 voix et 22 sièges de Conseillers municipaux (communes de plus de 3500 habitants), à savoir par Monsieur JOUBAUD Frédéric. A l'issue de cette installation, le Conseil municipal siège à nouveau au complet.

Actualisation du tableau des indemnités des élus suite à la délégation accordée par Monsieur le Maire à un Conseiller municipal

Décision municipale

Monsieur le Maire souhaite adjoindre à Monsieur Franck BRETEAU un renfort de compétences pour accomplir la conduite des réflexions et des propositions dans le cadre du groupe de travail incluant l'audit patrimonial de la Ville sur l'ensemble de ses structures dont le « Château Roze ». Vu la décision du Maire de déléguer à Monsieur Marc SOUDY à compter du 1er/04/2016 ces missions. Le Conseil municipal **A PRIS ACTE** du tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil municipal à compter du 1^{er} avril 2016, comme suit :

Maire :	44.00 % de l'indice 1015 soit 1 672.64 € / mois et 20 071.68 € / an ;
Adjoints :	17.60 % de l'indice 1015 soit 669.06 € / mois et 8 028.72 € / an ;
Conseillers municipaux délégués :	4.80 % de l'indice 1015 soit 182.47 €/ mois et 2189.64 €/an.

THÈME LES RESSOURCES HUMAINES Le Maire

Approbation du projet de protocole ARTT et délibérations en découlant

- **Délibération portant approbation du protocole ARTT de la ville de Trouy adoptée à la majorité (3 Conseillers ne prennent pas part au vote)**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, à la majorité (20 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention) **A APPROUVÉ** le protocole ARTT de la ville de Trouy lequel entrera en vigueur le 1^{er} avril 2016 et **ABROGE** en conséquence les délibérations du 27/09/2002, du 13/12/2002 et du 29/11/2015 portant approbation du protocole ARTT et de ses avenants N° 1 et 2.

- **Délibération fixant les critères d'évaluation des agents lors de l'entretien professionnel adoptée à l'unanimité (3 Conseillers municipaux ne prennent pas part au vote)**

Le Conseil municipal après avoir reçu l'avis favorable du Comité Technique du Centre de gestion du Cher du le 22/02/2016 et après avoir délibéré, **A DECIDÉ** les critères utilisés dans l'entretien professionnel, pour chacun des 4 thèmes suivants :

1. les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs,
2. les compétences professionnelles et techniques,
3. les qualités relationnelles,
4. la capacité d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur.

- **Délibération portant sur la procédure d'annualisation du temps de travail de la ville de Trouy adoptée à l'unanimité (3 Conseillers ne prennent pas part au vote)**

Le Conseil municipal, **A ACCEPTÉ** d'annualiser le temps de travail des agents du secteur enfance tel présenté dans le protocole ARTT et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

- **Délibération portant sur l'instauration du Compte Épargne Temps (3 Conseillers ne prennent pas part au vote)**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, **A INSTAURÉ** le CET selon les modalités législatives et réglementaires susvisées ; **PRÉVOIT** les modalités de compensation financière des jours épargnés au titre du CET et **A APPROUVÉ** les dispositions dûment définies dans le protocole ARTT concernant des modalités et conditions de fonctionnement du CET pour le personnel de la ville de Trouy.

THÈME LES FINANCES
Le Maire

Vote des taux 2016 des impositions locales

Délibération adoptée à la majorité

Vu la Loi de finances et l'état n° 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des quatre taxes directes locales et des allocations compensatrices ; vu le Bureau municipal réuni le 15/03/16 et la Commission finances de synthèse du 22/03/16. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité (21 voix pour, 4 voix contre) **A DÉCIDÉ** de fixer les taux d'imposition pour l'année 2016 comme suit :

	Taux N-1 2015	Taux N 2016	Bases N 2016	Produit N 2016
Taxe d'Habitation	14.39	14.61	4 168 000	608 772
Foncier Bâti	25.99	26.38	2 405 000	634 435
Foncier non bâti	58.49	59.37	106 400	63 167
TOTAL				1 306 374

Reprise des résultats 2015 (Budgets annexe et Commune)

- **Délibération portant affectation du résultat 2015 du Budget « Bâtiment Commercial » adoptée à la majorité**

Le Conseil municipal, à la majorité (22 voix pour et 3 voix contre), **A AFFECTÉ**, avant adoption du compte administratif 2015 de l'entité annexe « Bâtiment Commercial », le résultat 2015 comme suit :

AFFECTATION complémentaire en réserve (compte 1068) en section d'investissement	15 355.16
REPORT à nouveau créditeur en section de fonctionnement	1 732.10

- **Délibération portant affectation du résultat 2015 du Budget Principal de la Commune adoptée à la majorité**

Le Conseil municipal, à la majorité (22 voix pour et 3 voix contre), **A AFFECTÉ**, avant adoption du compte administratif 2015 de l'entité principale de la Commune, le résultat 2015 comme suit :

AFFECTATION complémentaire en réserve (compte 1068) en section d'investissement	408 035.93
REPORT à nouveau créditeur en section de fonctionnement	671 944.79

Vote des Budgets primitifs 2016 de la Commune et du Bâtiment Commercial.

- **Délibération adoptée à la majorité portant vote du Budget 2016 de l'entité annexe « Bâtiment Commercial »**

Considérant que la section de fonctionnement et d'investissement du Budget annexe 2015 de l'entité annexe « Bâtiment commercial », tant en recettes qu'en dépenses, s'équilibrent respectivement à **28 498.10 €** et **31 302.16 €**, le Conseil municipal, à la majorité (22 voix pour et 3 voix contre) **A ADOPTÉ** le Budget annexe « Bâtiment Commercial » 2016.

- **Délibération adoptée à la majorité portant vote du Budget 2016 de l'entité principale « Commune »**

Après la présentation de l'ensemble des éléments budgétaires, notamment de la section de fonctionnement et d'investissement du Budget 2015 de l'entité principale de la Commune, qui s'équilibrent respectivement tant en recettes qu'en dépenses, à **3 253 407 €** et **1 685 042 €**, le Conseil municipal, à la majorité (22 voix pour, 3 voix contre) **A ADOPTÉ** le Budget principal de la Commune 2016.

Délibérations inhérentes à l'adoption du Budget primitif 2016 de la Commune

- **Délibération portant état des subventions accordées au titre de 2016 adoptée à la majorité**

Le Conseil municipal, à la majorité (3 voix contre), **A APPROUVÉ** le montant des subventions inscrit à l'article 6574 du BP 2016 pour un montant total de **7665 €**. Certaines demandes d'associations, à échelon autre que local, n'ont pas été retenues, une priorité étant accordée à celles dont l'activité et les services concernent la population trucidienne.

➤ **Cotisations et adhésions 2016**

- **Délibération portant cotisation à l'association des Maires du Cher et de France**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, **A APPROUVÉ** l'état des cotisations 2016 présenté par les Associations des Maires du Cher et de France pour un montant de **704.40 €**, cette dépense sera imputée sur le Budget communal primitif 2016, section de fonctionnement, article 6281.

- **Délibération portant adhésion à la Fondation du patrimoine**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, **A APPROUVÉ** l'adhésion de la commune de Trouy à la Fondation du Patrimoine à hauteur de 160 € (barème minimum pour les communes de 3 000 à 5 000 habitants) et **DIT** que la dépense en découlant est prévue au Budget 2016 de la Commune.

- **délibération portant participation financière de la Ville au FSL (Fonds Solidarité Logement) au titre de 2016 adoptée à l'unanimité**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, **A APPROUVÉ** la nouvelle contribution financière 2016 pour un montant total de 2 000 € au Fonds de solidarité pour les aides au logement, à l'énergie, à l'eau et au téléphone ; lesquelles seront versées auprès du Conseil départemental et **PRÉCISE** que cette contribution financière a été inscrite dans le cadre du Budget primitif 2016 à l'article 6718 du chapitre 67.

- **Délibération portant acquisitions inférieures au seuil des 500 € HT**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, **A APPROUVÉ** l'imputation de certaines dépenses d'acquisitions, inférieures à 500 € HT, en section d'investissement sous certaines conditions.

➤ **Approbation des AP/CP**

- **Actualisation et clôture de l'autorisation de programme et crédits de paiements (AP/CP) n°1-2013 pour transformation du terrain de football en terrain synthétique »**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, **A ABROGÉ** la délibération 18 avril 2015 remplacée par la présente délibération et **RETIENT, ACTUALISE et CLÔTURE** l'opération n°1-2013 pour transformation du terrain de football en terrain synthétique au titre des autorisations de programmes ouvertes en 2016 pour un montant total de **715 341 €** (détail communicable).

- **Actualisation de l'autorisation de programme et crédits de paiements (AP/CP) pour le programme « Réhabilitation de voirie »**

Le Conseil municipal à l'unanimité, **A ABROGÉ** la précédente délibération du 18 avril 2015 et à la **REMPLECE** par la présente délibération ; **RETIENT et ACTUALISE** l'opération n°02-2013, au titre de « la réhabilitation de voirie » pour un montant total de **1 339 433 €** (détail communicable).

- **Création d'une nouvelle autorisation de programme et crédits de paiements (AP/CP) « n°01-2016, portant travaux de voirie »**

Le Conseil municipal, à l'unanimité **INSTAURE** une nouvelle autorisation de programme et crédits de paiement, correspondant à l'opération de « Travaux de voirie » et **APPROUVE** les crédits au Budget primitif 2016 correspondant pour un montant de **225 000 €**.

THÈME LES AFFAIRES GÉNÉRALES Le Maire

Cession d'un terrain à un riverain du château Rozé avec partage des frais de bornage

Délibération adoptée à l'unanimité

Le Conseil municipal, à l'unanimité, **A APPROUVÉ** cette cession aux conditions susvisées (le prix consenti est de 1 € le m² et les frais de bornage seront partagés dans la mesure où le terrain dudit riverain, ni la parcelle de la Ville n'ont été bornés) ; **AUTORISE** en conséquence Monsieur le Maire à signer l'acte dont la rédaction sera confiée à Maître Prévost à Levet ; **AUTORISE** en conséquence à faire procéder au bornage de la dite parcelle ; **DIT** que les frais de bornage sont pour moitié à la charge de l'acquéreur et du vendeur ; **CONFIE** le bornage à Monsieur GRAS Dominique, Géomètre expert à Bourges et **DIT** que les frais de notaire sont laissés à la charge de l'acquéreur.

Passage en domaine public communal du domaine du Château Rozé

Délibération adoptée à l'unanimité

Le Conseil municipal, à l'unanimité, **A APPROUVÉ** les propositions de Monsieur le Maire de :

- ◇ Procéder au classement d'office des parcelles et du château dans le dans le domaine public communal ;
- ◇ De notifier le présent classement au cadastre ;
- ◇ D'incorporer en conséquence dans le tableau de la voirie communale les chemins et voies ;
- ◇ D'approuver le tableau de la voirie communale en découlant ;
- ◇ De solliciter auprès des services fiscaux compétents l'exonération totale avec effet au 1^{er} janvier 2016 des taxes d'habitations et foncières bâties et non bâties pour les parcelles susvisées.

Actualisation de la délibération portant sur la rétrocession du lotissement Saint-Jean

Délibération adoptée à l'unanimité

Le Conseil municipal, à l'unanimité, **A DÉCIDÉ** du transfert d'office et sans indemnité dans le domaine public communal le lotissement « Saint-Jean » comprenant l'allée Saint-Jean et ses espaces communs ; **DIT** que la présente délibération vaut classement dans le domaine public et éteint par elle-même et à sa date tous droits réels et personnels existants sur les biens transférés ; **DIT** que la présente délibération devra être publiée au fichier des hypothèques ; **CLASSE** dans la voirie communale et incorporer dans le tableau de classement des voies communales la voirie du lotissement « Saint-Jean » d'une longueur de 194 m. Le tableau de classement de la voirie communale sera mis à jour suite à cette décision ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à toutes les formalités se rapportant à cette décision ; **AUTORISE** Monsieur le Maire ou si ce dernier est empêché, l'un des adjoints, Madame Béatrice RATELET ou Monsieur Roland GOGUERY, avec la possibilité d'agir séparément, à signer l'acte notarié et **CONFIE** la rédaction de l'acte à Maître Bruno BERGERAULT, Notaire à Bourges.

THÈME LA VIE ÉCONOMIQUE Le Maire

Position du Conseil municipal portant sur les orientations de La Poste concernant le bureau de Poste de Trouy

Motion adoptée à l'unanimité

Le Conseil municipal, à l'unanimité **DÉSAPPROUVE** une nouvelle fois les orientations annoncées par le représentant de La Poste ; **RÉAFFIRME** que les fermetures de bureaux de poste font partie d'un long processus de démantèlement des services publics et que la réduction de l'amplitude des horaires sous couvert d'une évolution d'organisation supprime des emplois et oblige les truciens à se déplacer, s'ils le peuvent, vers d'autres bureaux de poste ; **DÉNONCE** ces orientations comme un recul du service public alors que l'entreprise La Poste réalise un chiffre d'affaire et des bénéfices conséquents (631 millions d'euros pour 2013 – source transmise par le Syndicat départemental des salariés du secteur des activités postales et de télécommunication CGT) et **EXIGE** que La Poste garantisse un service public de qualité, de proximité et l'égalité des services pour chaque usager.

LES SERVICES À LA POPULATION
Adjointe déléguée : Nadine MOREAU

THEME LA PETITE ENFANCE
Rachel TANNEUR, Adjointe déléguée

Actualisation du règlement du Relais d'Assistants Maternels « Pomme d'Api » (RAM)

Décision municipale

Le Service Enfance a décidé de réactualiser le règlement intérieur du RAM (arrêté du Maire en date du 14.12.2007 et réactualisé en novembre 2014), ce projet précise les droits et devoirs de chacun, définit les horaires, l'organisation des ateliers, l'utilisation des locaux... Le Conseil municipal **A PRIS ACTE** du règlement modifié (communicable).

THEME LA JEUNESSE
Sandrine FLOUZAT, Adjointe déléguée

Sortie à Center Parcs dans le cadre des activités de l'Espace Ados pendant les vacances scolaires de Pâques

Décision municipale

Le secteur jeunesse de la collectivité a prévu d'organiser une activité au parc « Center Parcs » le mercredi 13 avril prochain ; le Conseil municipal **A PRIS ACTE** de la signature du bon de commande intervenu le 17/03/2016 et du mandatement parallèle effectué sous le n° 318 pour la somme de 163.80 €, correspondant à l'acompte de 70% dû à la réservation puis de tenir compte enfin du règlement du solde, soit 70.20 € qui interviendra après service totalement fait

THÈME LES ÉCOLES
Rachel TANNEUR, Adjointe déléguée

Intervenants en milieu scolaire

Délibérations adoptées à l'unanimité et décisions municipales

• **Délibération portant « activité archéologique » au bénéfice de l'école élémentaire des Talleries**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, **A APPROUVÉ** cette intervention au profit de l'école élémentaire des Talleries pour un montant total de 336.00 € HT, à laquelle s'ajoute des frais forfaitaires de déplacement pour un ensemble de 171.80 € HT sur la base de 254 km ; et la signature des pièces justificatives en découlant, ainsi que l'inscription des crédits correspondant sur l'article 6218 du chapitre 012 du Budget de la Commune.

• **Délibération portant « activité Hand Ball » au profit de l'école élémentaire de Trouy Bourg**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, **A APPROUVÉ** la signature par Monsieur le Maire de la convention pour l'activité hand ball qui sera dispensée sur le plateau sportif de l'école élémentaire du Bourg, à raison de 6 séances de deux heures trente chacune, réparties les 22 et 29 avril 2016, et 6, 13, 20 et 27 mai 2016 pour un montant total de **240 €** et **DIT** que la dépense sera imputée à l'article 6218 du chapitre 012 du Budget de la Commune, dûment crédité à cet effet.

• **Décision municipale portant « activité Judo » au profit de l'école élémentaire de Trouy Bourg**

Le Conseil municipal **A PRIS ACTE** de l'intervention Judo à l'école élémentaire de Trouy Bourg qui a été dispensée du 19 janvier au 2 février 2016 à raison de 12 séances de 45 minutes chacune, soit 9 h d'intervention pour un montant total de **135 €** intégralement pris en charge par la collectivité et **DIT** que la dépense sera imputée à l'article 6218 du chapitre 012 du Budget de la Commune, dûment crédité à cet effet.

• **Décision municipale portant « activité découverte des arts du cirque » au profit de l'école maternelle l'Envol**

Le Conseil municipal **A PRIS ACTE** de la signature, par Monsieur le Maire, du devis découlant de l'animation « Découverte des arts du cirque » pour l'école maternelle l'Envol, qui s'est déroulé du 26 février 2016 au 25 mars 2016 soit au total 5 séances d'une demi-journée chacune pour un montant total de **635 €** et **DIT** que la dépense sera imputée à l'article 6218 du chapitre 012 du Budget de la Commune, dûment crédité à cet effet.

THÈME LES ASSOCIATIONS
Nadine MOREAU, Adjointe déléguée

Modification du règlement des salles des préfabriqués

Décision municipale

Vu la nécessité de permuter les salles municipales affectées à l'Espace Ados et aux distributions alimentaires pour des raisons pratiques d'utilisation ; Madame Sandrine FLOUZAT, Adjointe à la Jeunesse, explique que l'actualisation du règlement des salles s'impose ; le Conseil municipal **A PRIS ACTE** de son actualisation.

LES RELATIONS EXTÉRIEURES (extra communales)
Et LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
Adjoint délégué : Roland GOGUERY

THÈME BOURGES PLUS
Roland GOGUERY, Adjoint délégué

Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bourges Plus

Délibération adoptée à l'unanimité

Le Conseil municipal, à l'unanimité **A APPROUVÉ** la modification des statuts de Bourges Plus telle que proposée.

Position du Conseil municipal sur le principe d'intégrer une structure sportive de la Ville de Bourges, s'agissant du Palais des Sports, à la Communauté d'Agglomération de Bourges

Délibération adoptée à la majorité (vote à bulletin secret)

Sur proposition du Maire, et conformément à l'article 26 du règlement intérieur du Conseil municipal, la présente délibération est soumise au vote à bulletin secret à la demande de plus d'un tiers des membres présents ;

Résultat du scrutin :

Présents =	19
Pouvoirs =	3
Suffrages exprimés =	22
Pour =	8
Contre =	14

Le Conseil municipal **A DONNÉ** à la majorité des voix un avis défavorable à la prise de compétence facultative «Gestion des équipements sportifs homologués pour accueillir des compétitions internationales et disposant d'un minimum de 5 000 places pour accueillir du public » par BOURGES PLUS.

THÈME L'AGENDA 21
Roland GOGUERY, Adjoint délégué
Olivier MAUPETIT, Conseiller municipal délégué

Demande de financement pour l'opération "zéro pesticide dans nos villes et villages"

Délibération adoptée à l'unanimité

A compter du 1er janvier 2017 (au lieu du 1er janvier 2020) les personnes publiques ne pourront plus utiliser de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, forêts, promenades mais également sur les voiries ; Considérant qu'il est impératif de préparer la Collectivité à respecter cette nouvelle réglementation dans les meilleures conditions ; le Conseil municipal, à l'unanimité **A DONNÉ** son accord sur le choix des prestataires retenus ; **A APPROUVÉ** le plan de financement prévisionnel ci-après et **AUTORISE** le Maire à solliciter les demandes de subventions auprès des financeurs précités et à signer tous documents se rapportant à ladite opération.

Dépenses		Recettes	
Volet technique	7 992 €	Agence de l'eau Loire Bretagne (AELB)	4 795,00 €
Volet communication (partie restant à la charge de la Commune compte tenu que 70 % sont réglés directement par l'AELB à Nature 18 suivant leurs convention de partenariat)	1 661 €	Conseil Régional (Contrat Régional d'Agglomération 3è génération)	2 927,40 €
		Autofinancement de la commune	1 930,60 €
Total	9 653 €		9 653 €

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire a remercié l'assemblée et a levé la séance à 21h10

Les présentes délibérations sont consultables et communicables. Les délibérations mentionnées ci-dessus seront publiées dans le recueil des actes administratifs. Leur publication a pour effet de les rendre opposables aux tiers.

Le Maire

Gérard SANTOSUOSSO